



31 rue de Saint-Thurien
29380 BANNALEC

02.98.39.48.40

www.ehpad-bannalec.bzh

Livret d'accueil



Mot d'accueil

La Direction, le Conseil d'Administration et le Personnel vous souhaitent la bienvenue.

Ce livret, rendu obligatoire par différents textes, a été préparé afin de vous permettre de mieux connaître l'établissement dans lequel vous aimeriez vivre. Il est également destiné à votre famille, à des tiers intéressés par nos prestations, notre fonctionnement.

Dans le cadre de votre entrée, cette brochure est complétée de la Charte des Droits de la Personne Accueillie ainsi que de notre règlement de fonctionnement.

Vous noterez d'ailleurs que certains chapitres, pour plus de précisions, vous dirigeront vers le règlement de fonctionnement, sachant qu'un contrat de séjour vous est également proposé pour tous les aspects du formalisme décidant de l'admission, de la prise en charge financière, des cas de résiliation. Si vous constatez des différences entre les informations contenues dans le présent livret et celles reprises dans le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement, sachez que la primauté sera toujours considérée, du fait d'une plus grande facilité d'actualisation, en faveur des derniers documents cités.

La Direction et l'ensemble du Personnel sont à votre disposition pour vous renseigner et surtout rendre votre séjour le plus agréable possible.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions... Elles nous seront précieuses pour encore améliorer nos conditions d'accueil.

La Direction.

SOMMAIRE

Conditions d'admission	page 3
Frais de séjour	page 4
Prestations fournies :	
- Chambre,	page 4
- Surveillance médicale,	page 5
- Animations,	page 5
- Courrier,	page 5
- Culte,	page 5
- Esthétique, coiffure,	page 5
- Linge,	page 6
- Restauration,	page 6
- Sorties,	page 6
- Visites,	page 6
- Animaux,	page 6-7
- Téléphone,	page 7
- Télévision,	page 7
- Sécurité des biens et des personnes.	Page 7-8
Conseil de la Vie Sociale	page 8
Site internet	page 8

L'établissement dispose du statut public territorial; un Conseil d'Administration décide des orientations générales et un Directeur est chargé de la gestion financière et administrative, du bon fonctionnement des services, du recrutement du personnel et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration.

Il s'agit d'un E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes).

Les bâtiments permettent un accueil, moderne et confortable, des personnes de plus de 60 ans, valides ou dépendantes. Les couples peuvent également bénéficier d'une chambre adaptée.

L'établissement s'articulant autour de quatre zones : « Terre, eau, lumière et air » est agréé pour 65 places dont 2 places en hébergement temporaire, et est également habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Des places de parking, permettent aux visiteurs un stationnement aisé à condition de respecter les places réservées. Dans le patio et le parc arboré de deux hectares, des bancs, des fauteuils vous attendent dès les premiers beaux jours jusqu'aux belles journées d'automne.

L'établissement, très proche du centre ville, est situé à proximité d'une école. Il bénéficie d'un environnement verdoyant, agréable et calme.

CONDITIONS D'ADMISSION

fait de l'habilitation à l'aide sociale. Toutefois, une priorité est donnée aux personnes originaires de la commune et des communes avoisinantes.

N'hésitez pas à visiter l'établissement avant toute demande de dossier d'admission afin de bien appréhender les implications sur votre vie et celle de votre famille.

Les éléments constitutifs du dossier d'admission sont répertoriés dans le contrat de séjour qui vous est proposé. Si vous souhaitez que l'équipe administrative vous assiste dans le montage du dossier de demande d'aide sociale, le cas échéant, vous y trouverez également la liste des pièces à fournir.

Les modalités financières, ainsi que les conditions de révision et de facturation, sont définies très précisément dans le contrat de séjour. Les tarifs journaliers en vigueur sont annexés au même

contrat de séjour.

Sachez qu'en fonction de vos ressources, il peut vous être accordé :

Type d'aide	Hébergement permanent	Hébergement temporaire
Aide sociale	x	x
APA – versée directement à l'établissement, sauf pour le résident issu d'un autre département.	x	x
APL	x	
L'aide ponctuelle accordée par le Conseil Départemental en cas d'hospitalisation programmée du proche aidant qui ne peut être remplacé et dont la présence ou l'aide est indispensable à la vie à domicile de l'aidé. La demande doit être faite au président du Conseil Départemental au plus tard 1 mois avant la date d'hospitalisation.		x

Nous sommes à votre disposition pour vous diriger vers les services compétents.

Une période d'observation d'un mois en hébergement permanent (8 jours en hébergement temporaire) permet au résident, à sa famille, de tester nos capacités et de vérifier sa bonne intégration. Elle permet aussi de contrôler l'adéquation entre l'état de santé du résident et les limites techniques de la structure.

CHAMBRE

PRESTATIONS FOURNIES

les

Afin de reproduire un cadre coutumier, vous pouvez apporter des petits éléments de décoration.

Un système d'appel malade est installé pour joindre confort et sécurité.

Des locaux collectifs complètent cet aspect privatif, il s'agit notamment de salle à manger, de salons, et aussi d'un patio et d'un grand parc.

SURVEILLANCE MEDICALE

Une équipe interne composée d'un médecin coordonnateur, d'une psychologue, d'infirmiers, d'aides-soignants organise et effectue le suivi des prescriptions du médecin référent que vous avez choisi, sachant que les médecins autorisés à exercer dans l'établissement se sont engagés à respecter nos

protocoles de soins ainsi que la charte déontologique interne, le cas échéant.

Nous vous rappelons que vous pouvez désigner, selon la loi du 4 mars 2002, une personne de confiance qui pourra vous aider à prendre une décision liée à un traitement ou à un acte chirurgical. Sachez que tout a été prévu pour vous assurer la meilleure prise en charge y compris en cas d'urgence.

ANIMATIONS

Afin de permettre un maintien des possibilités physiques et psychiques du résident, l'établissement propose avec un animateur, tous les après-midi sauf les week-ends et les jours fériés, diverses activités telles que : jeux de société, film, documentaire, revue de presse, gymnastique douce, ateliers mémoire, pâtisserie, peinture et chant. Cette liste n'est pas exhaustive.

Des échanges avec les écoles, des animateurs extérieurs, etc. maintiennent le résident dans un environnement social et ludique. Les anniversaires contribuent aussi à la fête, tout comme les sorties collectives, pour lesquelles une contribution financière peut être demandée.

COURRIER

Le courrier est distribué chaque jour. Chaque résident possède une boîte aux lettres auprès de l'accueil. Vos envois affranchis peuvent être déposés dans la boîte à lettres de l'établissement. Le secrétariat est à votre disposition en cas de difficulté.

CULTE

Actuellement, une messe et une prière se tiennent, dans les locaux de l'établissement, successivement tous les 15 jours, selon la disponibilité du prêtre.

L'établissement peut recevoir le représentant du culte de votre choix sur demande.

ESTHETIQUE – COIFFURE

Le résident peut prendre rdv avec la coiffeuse ou l'esthéticienne de son choix. Il peut les recevoir dans sa chambre ou au salon de coiffure.

La charge financière de ces prestations doit être assumée par le résident sans pouvoir engager la responsabilité de l'établissement en cas de désaccord avec l'intervenant.

LINGE

Préalablement à votre entrée, nous vous engageons à déposer un trousseau inventorié par notre équipe. Il est indispensable de le renouveler régulièrement.

Hébergement permanent : le linge sera marqué aux nom et prénom du résident au tarif de 54,00 € et lavé par une blanchisserie extérieure.

Hébergement temporaire : le linge sera pris en charge par l'EHPAD.

Nous rappelons qu'il est interdit de laver du linge dans le lavabo de votre chambre et de l'y faire

sécher.

RESTAURATION

L'établissement tient à conserver une équipe de restauration ce qui permet le maintien des habitudes alimentaires ; et pour mieux répondre aux exigences d'équilibre nutritionnel, elle s'approvisionne auprès de diverses sociétés spécialisées.

Les régimes médicalement prescrits sont respectés. La restauration intègre également les usages confessionnels par des menus de substitution.

Votre famille ou vos amis peuvent déjeuner avec vous dans la limite des places disponibles et sous réserve d'en informer l'accueil au moins la veille.

Les tarifs sont de 7€ le repas en semaine et 8€ les dimanches et jours fériés.

SORTIES

Le résident est libre d'aller et venir dans l'établissement, à l'exclusion des locaux réservés au service.

En cas de sortie hors de l'établissement, il est nécessaire d'informer l'établissement de votre destination afin de pouvoir vous aider si besoin.

Dans le cas de désorientation, certaines restrictions seront apportées par l'équipe soignante et la Direction.

VISITES

Les visites sont libres, toutefois, évitez de venir avant 11h00 afin de respecter le rythme des résidents, les soins et les toilettes.

ANIMAUX

L'établissement, pour des règles d'hygiène et de sécurité, ne peut accepter les animaux des résidents et particulièrement les chiens classés en catégories 1 & 2 y compris sur les parkings et dans le parc.

Toutefois, pour des raisons thérapeutiques ou psychologiques, un ou plusieurs animaux peuvent être recueillis pour la collectivité.

Lors d'une visite, les animaux sont autorisés, sauf dans la salle à manger, pour peu qu'ils soient sans danger pour les résidents et tenus en laisse.

TELEPHONE

En **hébergement permanent** : le résident peut apporter un téléphone. Vous pouvez demander le transfert de la ligne téléphonique de votre domicile après de votre fournisseur. Les frais étant à votre charge. L'établissement propose également une connexion sur son système de téléphonie au prix de 20€ mensuel.

En **hébergement temporaire** : la chambre est dotée d'un téléphone qui peut être raccordé si vous le

souhaitez, le tarif est de 0.70€ par jour.

Nous attirons l'attention sur la possibilité d'utilisation intempestive de cette installation par toute autre personne que le résident ce qui ne pourrait impliquer la responsabilité de l'établissement.

TELEVISION

En **hébergement permanent** : vous pouvez apporter une télévision. Sachez que celle-ci, pour des raisons de sécurité, doit avoir moins de 5 ans lors de l'admission.

En **hébergement temporaire** : les chambres sont équipées d'une télévision à écran plat comprise dans le forfait.

SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

nir,

Vos prothèses sont également sous votre contrôle et votre responsabilité.

En cas de perte, de vol, de casse, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée qu'en cas d'implication effective du personnel.

Personnes :

En cas de forte chaleur, l'établissement dispose d'une salle climatisée afin de prévenir tout risque de déshydratation des résidents. En outre, le plan bleu peut, à tout moment, mobiliser l'ensemble des acteurs quotidiens.

Les portes de l'établissement sont fermées, mais accessibles par l'équipe de nuit, de 21h00 à 6h45; une équipe de soignants assure, la nuit, la surveillance des résidents.

Des dispositifs de sécurité sont également installés dans l'établissement : bips appel malade, détecteurs incendie dans chaque chambre, extincteurs, portes coupe-feu, ascenseurs asservis à la centrale de sécurité.

Des consignes de sécurité sont affichées dans les lieux communs, lisez-les et suivez, en cas de sinistre, les consignes du personnel qui a été formé pour faire face à ces circonstances.

Il est interdit aux résidents de fumer dans l'établissement et sur leur lit, le cas échéant certains apports seront interdits tels que : coussins, couette, mobilier....

Le jardin est à la disposition des fumeurs.

Dans le fonctionnement interne de l'établissement, un organe d'information se réunit trois fois par an au minimum : il s'agit du Conseil de la Vie Sociale. Il est composé de résidents, de représentants des résidents, de membres du personnel et de l'organisme gestionnaire de la structure.

Sa compétence, consultative, s'exerce sur tous les domaines relatifs au quotidien (repas, animations, sorties...) ainsi qu'à certains aspects exceptionnels tels que le règlement de fonctionnement, tarifs, travaux....

L'EHPAD possède désormais un site internet, vous pouvez y accéder via l'adresse suivante : www.ehpad-bannalec.bzh.

Le site possède une partie réservée aux résidents et à leurs familles. Pour y accéder, des codes d'accès vous seront remis ainsi qu'à votre famille, si vous le souhaitez.

SITE INTERNET